



## Combien et comment donner ?

Le montant de votre participation est laissé à votre appréciation. Néanmoins, l'Eglise propose des repères qui tiennent compte de la réalité des coûts. Le diocèse de Nîmes suggère une offrande comprise entre 100 et 300 euros.

Quelle que soit votre participation, merci.

Vous pouvez remettre votre chèque, libellé à l'ordre de la paroisse, directement au prêtre ou à l'équipe d'accompagnement.

*Notre don, une participation  
à la vie de l'Eglise catholique!*



**Diocèse de Nîmes**  
3 rue Guiran - BP 81455  
30017 Nîmes Cedex 1

**Tél. :** 04 66 36 33 50  
**Site :** [www.nimes.catholique.fr](http://www.nimes.catholique.fr)

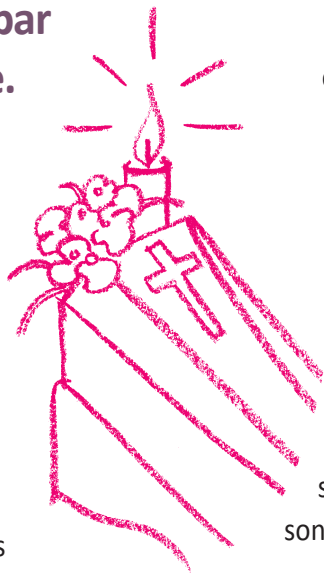
Conception : [www.alterriad.fr](http://www.alterriad.fr)



**L'ESPERANCE N'A PAS DE PRIX,  
MAIS CELEBRER LA FOI A UN COUT.**

## Vous êtes éprouvé par le deuil d'un proche.

Dans cette épreuve, le prêtre et l'équipe d'accompagnement aux funérailles vous apportent soutien et aide pour la préparation et la célébration des obsèques. L'Eglise remplit sa mission en accompagnant toutes celles



et ceux qui lui demandent d'être présente à leurs côtés, dans la joie comme dans la peine.

Pour couvrir ses frais, la paroisse ne peut compter que sur la participation des catholiques.

Elle ne reçoit aucune subvention pour assurer son fonctionnement\*.

*Merci d'avance  
pour votre  
contribution.*

### Important :

L'offrande faite à l'occasion des funérailles permet de couvrir les frais de la célébration en paroisse.

Pour assurer la rémunération des prêtres et des salariés au service du diocèse, il existe une autre ressource, vitale pour notre Eglise : **la collecte annuelle du Denier de l'Eglise**. Elle concerne l'ensemble des catholiques. **Pour en savoir plus rendez-vous sur :**

[www.nimes.catholique.fr](http://www.nimes.catholique.fr)

\* Depuis la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat, l'Eglise catholique ne reçoit aucune aide de l'Etat.